



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 182

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur l'aide apportée par la France à l'Afghanistan. Une longue histoire de coopération lie notre pays, depuis 1921, à l'Afghanistan, notamment dans le domaine éducatif. Les organisations humanitaires françaises ont été présentes en Afghanistan pendant la guerre, et de nombreuses actions ont été entreprises dans différentes régions pour soutenir la francophonie. Dès 2002, notre pays s'est engagé dans la reconstruction, toutefois à un niveau très modeste dans le domaine de l'aide civile. L'aide pédagogique apportée a permis de réhabiliter des lycées à Kaboul mais aussi, par l'intermédiaire des ONG, des établissements scolaires de plusieurs villes de province. Cette aide pédagogique et le savoir-faire français sont reconnus et appréciés par les Afghans, et constituaient la première requête des autorités afghanes dès le début de 2002. Alors que la France s'est engagée militairement en Afghanistan aux côtés des Américains et dans le cadre de la FIAS, montrant qu'elle considérait la pacification du pays comme une question importante pour la paix mondiale, elle s'engage très chichement dans la reconstruction du pays. Il semblerait en effet que les crédits de coopération pour le domaine éducatif soient en diminution importante. Les crédits du fonds de solidarité prioritaire consacrés au soutien au programme éducatif afghan sont de plus en plus réduits. En outre, en 2006, des programmes ont dû être gelés du fait d'un retard important dans l'attribution des crédits. Les organisations qui agissent dans ce secteur s'inquiètent des répercussions sur place et du risque de devoir arrêter leurs programmes, alors que l'action dans le domaine éducatif n'a de sens que dans la durée. Il lui demande donc de préciser les intentions du Gouvernement à l'égard de la reconstruction de l'Afghanistan, notamment dans le domaine de la coopération éducative.

Texte de la réponse

L'éducation a toujours été une priorité de la coopération française en Afghanistan. Dès la chute des talibans et pour répondre au souhait des nouvelles autorités, les lycées Esteqlal et Malâlaï ont été réhabilités grâce à un élan de solidarité des Français orchestré par France Culture ; puis le ministère des affaires étrangères, avec l'appui du ministère de l'éducation nationale, a mis en place dans ces deux établissements un dispositif d'appui pédagogique composé d'enseignants-formateurs de français langue étrangère et de sciences. Dans le même temps, nous avons assuré la réhabilitation du département de français de l'université de Kaboul, unique structure de formation de professeurs de français du pays, et la mise à niveau de ses enseignants. Puis sur la période 2003-2007 un projet d'un montant de 3,7 millions d'euros du fonds de solidarité prioritaire a consisté en un appui institutionnel auprès du ministère de l'enseignement supérieur (création du département de statistiques) et du ministère de l'éducation, en travaux de construction et d'équipement (institut de formation des maîtres Sayed Jamaluddin à Kaboul ; département de français de l'université de Kaboul) et de réhabilitation (institut pédagogique de Parwan ; installation de laboratoires de sciences et de salles d'informatique dans huit établissements scolaires), en un appui à la rénovation des curricula scientifiques et en actions de formation des personnels administratifs et enseignants (formation continue sur quatre ans de 500 professeurs du secondaire des provinces de Kaboul, Parwan et Bamiyân). Le soutien à l'enseignement du français en Afghanistan vise

notamment à la recreation d'une élite francophone, à travers le soutien aux deux lycées Esteqlal et Malâlaï ainsi qu'au département de français de l'université de Kaboul, l'enseignement assuré par le centre culturel français ainsi que par un programme de bourses d'études en France. Un projet du fonds de solidarité prioritaire d'un montant de 2 082 020 euros en assure le financement sur la période 2006-2009. Si l'attribution des crédits du FSP a pu connaître quelque retard en 2006, il apparaît, d'une part, que la totalité des crédits de paiement programmés pour l'Afghanistan ont été délégués à notre ambassade à Kaboul et consommés comme prévu et, d'autre part, que l'ensemble de nos engagements vis-à-vis des partenaires de notre programme en matière d'éducation, notamment les ONG, ont été honorés. Les crédits consacrés à l'éducation dans le cadre de la coopération bilatérale ont été respectivement de 3 millions d'euros en 2004, 3,7 millions d'euros en 2005 et 2,7 millions d'euros en 2006. Par ailleurs, les ONG françaises qui interviennent en Afghanistan dans le secteur éducatif ont élaboré depuis 2003 un programme concerté interassociatif (PROCEAF) piloté par Solidarité laïque, auquel le ministère des affaires étrangères a contribué jusqu'à ce jour à hauteur de 586 900 euros.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 182

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4763

Réponse publiée le : 9 octobre 2007, page 6139